

Déchets verts

Les déchets verts regroupent les résidus de tailles de haies, les tontes de gazons, les feuilles mortes, les branchages ...

Les apports de déchets verts en déchetterie augmentent d'environ 10% chaque année.

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 interdisant le brûlage des déchets verts a accentué cette augmentation avec une hausse d'environ 20% entre 2012 et 2013.

La capacité de réception de ces déchets était devenue insuffisante notamment lors des pics printaniers et automnaux où les apports quotidiens pouvaient atteindre 13 tonnes. De plus, la forte fréquentation entraînait un encombrement du quai dédié à la réception des végétaux et une file d'attente bloquant l'entrée de la déchetterie et pouvant s'étirer jusqu'à la RD 56.

Afin de répondre à cette problématique, une plateforme de réception de déchets verts a été créée qui se trouve à côté de la déchetterie de Tournettes, RD 56 Route de Bagnols-en-Forêt, 83440 Tournettes.

Depuis le 8 juillet, les usagers peuvent y déposer leurs déchets verts à même le sol, sur la plateforme dédiée et sous le contrôle et la surveillance d'un agent de quai.

Lorsqu'un volume de 2000 m³ de déchets verts est atteint sur la plateforme, ces derniers sont broyés par un broyeur mobile.

Une partie du broyat est mis à disposition des usagers de la déchetterie et des services techniques des communes, l'autre partie est transportée vers une filière de traitement adaptée.

La plateforme de déchets verts est ouverte du lundi au samedi de 9h à 17h.

Le parcours des déchets verts



Déchets verts



Plateforme déchets verts



Aire de dépôt



Chargement du déchet vert
dans le broyeur



Broyage du déchet vert



Mise à disposition du broyat
pour les particuliers